

population canadienne; c'est l'administration de ces services médicaux qui constitue la pierre d'achoppement.

Pour ma part, je préconise un régime de services médicaux destinés à toute la population, comme je le disais lorsqu'il s'est agi de l'hospitalisation; il ne s'ensuit pas, toutefois, que j'appuie la méthode que le gouvernement veut appliquer. Voilà le nœud de la question. Si le bill actuel est considéré—ainsi que le veut la propagande—comme un bill garantissant l'assurance frais médicaux, nous sommes naturellement portés à appuyer ce principe, et l'amendement que nous avons proposé à la Chambre, la semaine dernière, témoignait de notre désir de garantir des services médicaux à la population du pays.

Malheureusement, lorsqu'on vous demande d'appuyer le principe d'un bill, on s'imagine parfois que vous approuvez tout le contenu du bill, et c'est ici que commence la différence en ce qui concerne la méthode. Ce n'est qu'en comité plénier, lorsqu'un bill est étudié article par article, que l'opposition peut suggérer d'autres moyens, afin de modifier le bill. Lorsque les procédures de la Chambre en arriveront à l'étape du comité, j'espère que nous aurons l'occasion d'essayer d'améliorer ce bill, comme nous avons amélioré plus d'un bill présenté par le gouvernement. Au principe de l'assurance frais médicaux, je puis donc accorder mon appui, mais en ce qui concerne la méthode proposée par le gouvernement, j'ai de sérieux doutes que je ne manquerai pas d'exprimer à l'étape de l'étude en comité.

J'espère qu'au cours des prochains jours, la conférence fédérale-provinciale tracera au gouvernement une ligne de conduite à suivre à propos du projet de loi à l'étude. D'après les journaux, je crois comprendre que divers premiers ministres provinciaux ne sont pas en faveur de la méthode que préconise le gouvernement, et il aurait été sage, je pense, de suspendre l'étude de la mesure à la Chambre des communes d'ici à ce que la conférence fédérale-provinciale ait eu la chance d'examiner la proposition dans son ensemble. Somme toute, tous les premiers ministres qui assistent à cette conférence se préoccupent des soins médicaux offerts à leurs commettants, et c'est certes l'occasion idéale pour obtenir l'unanimité au sujet de la proposition du gouvernement fédéral et d'y apporter, au besoin, des modifications acceptables par tous. Comme il est dix heures, monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

[L'hon. M. Churchill.]

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pennell: Demain, nous mettrons en délibération l'article 82, c'est-à-dire le projet de loi sur l'assurance frais médicaux, ou l'article 101, le projet de résolution concernant les modifications à la loi nationale sur l'habitation. Nous étudierons ensuite l'article n° 100, le projet de résolution visant le programme de recherche et de développement scientifique; puis, l'article N° 93, le projet de résolution visant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; ensuite l'article n° 79, visant la deuxième lecture du bill n° C-229, loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada. Je souligne de nouveau que nous passerons en premier lieu à l'étude soit de l'article n° 82, soit de l'article n° 101.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pourriez-vous me dire à quelle heure nous informera-t-on lesquels de ces articles seront mis en délibération en premier lieu?

L'hon. M. Pennell: J'espère pouvoir communiquer avec les leaders à la Chambre demain matin pour les renseigner là-dessus. Le ministre sera peut-être obligé d'être à un autre endroit demain. C'est pourquoi je mentionne ces deux articles.

L'hon. M. Bell: Déjà des nominations au Sénat.

L'hon. M. Pennell: J'ai dit à un autre endroit, non à l'autre endroit.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, comme il n'y a pas de leader parlementaire dans notre groupe des indépendants, pouvons-nous demander au Solliciteur général du Canada de nous dire également demain matin quel sera l'article que nous étudierons demain après-midi?

[Traduction]

L'hon. M. Pennell: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris ce que vient de dire le député. Aurait-il l'obligeance de répéter sa question?

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je demandais au Solliciteur général du Canada si, en plus de prévenir les house leaders des différents partis, il pourrait prévenir également les indépendants afin que nous sachions également à quoi nous en tenir sur la discussion demain après-midi?

[Traduction]

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je le ferais volontiers pour rendre service aux députés qui siègent tout à fait à ma droite.